

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **69 (1924)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIX<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 2

Février 1924

## Le haut commandement et l'état-major<sup>1</sup>.

Pour être en mesure d'engager une grande guerre avec des chances de succès, il ne suffit pas d'en préparer les moyens matériels, ni d'avoir des troupes nombreuses et bien instruites, il faut, de plus, mettre à la tête des armées des hommes capables d'utiliser ces moyens, de concevoir et de diriger ensuite les opérations de manière à amener la bataille dans des conditions favorables ; il faut encore que, après avoir trouvé et choisi de tels hommes, le commandement soit organisé de manière à leur permettre de remplir leur rôle en toute liberté, sans avoir à redouter de voir mettre des entraves à l'exercice de leurs facultés.

La question des droits et des devoirs des généraux en chef n'est pas nouvelle : elle a existé dans tous les temps. La solution admise par tous les grands capitaines a toujours été la même, parce que les conditions générales du commandement supérieur n'ont pas varié avec les progrès de l'armement.

Il est certain que, à l'ouverture d'une campagne, et même dans la période préparatoire, il y a des questions à résoudre pour lesquelles doivent intervenir à la fois les chefs du gouvernement et les chefs de l'armée : la guerre doit-elle être offensive ou défensive ? Si elle doit être défensive, doit-elle l'être sur tous les points de la frontière ? Ne vaut-il pas mieux se contenter de résister d'un côté, et attaquer à fond d'un

<sup>1</sup> Présenterons-nous le colonel Grouard aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* ? Ils estimeront sans doute ce souci fort impertinent de notre part. Il est connu d'eux plus qu'il n'imagine, non seulement parce que bien avant la dernière guerre et à diverses reprises depuis, elle les a tenus au courant de ses travaux, mais surtout parce qu'on n'est pas de la lignée des Jomini sans que cela se sache dans la patrie de Jomini. Nous nous bornerons donc à remercier vivement le colonel Grouard d'une collaboration dont ils apprécieront, comme nous, tout le prix. (*Réd.*)